

## VOTRE CPAM VOUS INFORME

**Simple et rapide...**

**Votre attestation de droits depuis votre compte ameli !**

Ce document est indispensable pour justifier d'une affiliation à l'Assurance Maladie auprès de professionnels de santé, en cas d'hospitalisation ou pour les bénéficiaires de la CMU-C qui doivent la présenter avec leur carte Vitale à chaque consultation. L'attestation de droits est également demandée lors de l'inscription d'un enfant à l'école, à la crèche ou à une activité sportive...

### **Pas besoin de vous déplacer !**

Vous pouvez obtenir votre attestation, ou celle des bénéficiaires qui vous sont rattachés, directement en ligne. Connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Mes demandes », puis « Télécharger mon attestation de droits ».



### **Avec l'appli ameli, simplifiez-vous la vie !**

Où que vous soyez et à tout moment, profitez des services proposés par votre Cnam depuis votre mobile ou votre tablette (suivi de vos remboursements, commande d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie, vérification de la bonne transmission des informations de paiements à votre organisme complémentaire, téléchargement d'attestations de droits, d'indemnités journalières ou de votre relevé fiscal).

Téléchargez-la sans attendre dans l'App Store ou dans Google Play.

***L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé***

Article adressé le : 01/02/2016